

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PROMPSAT DU 3 OCTOBRE 2025

N° de délibération	Date du Conseil Municipal	DOMAINES	Projet	Objet	Nombres de Conseillers présents	procurations	vote		
							POUR	CONTRE	ABSTENTION
2025-10-03-14	03/10/2025	CONVENTION	ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : oPOUR : 5 voix oABSTENTION : 3 voix (M. VAZEILLE, M. CHAPUT, Mme CHAPUT) DÉCIDE •D'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter de l'année 2026; •D'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire ou le président de l'EPI à représenter la commune ou l'EPI au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ; •D'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie*, à savoir ; oForfaits illimités « solidaires » ☑ 1 €/hbt pour le SATEA ☑ 4 €/hbt tous domaines hors SATEA ☑ 5 €/hbt tous domaines ☑Forfait illimité « non solidaire » : 5 € HT/hbt tous domaines hors SATEA ☑0,2 € HT / hbt plafonnée à 3 000 € : accès à l'offre complémentaire sur devis ☑0,1 € HT/hbt plafonnée à 300 € : offre de services numériques exclusivement;	7	1	5	0	3
2025-10-03-15	03/10/2025	CONVENTION DE MANDAT	DESIGNATION DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE COMME DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES POUR : LA COLLECTIVITE TERRITORIALE « COMMUNE DE PROMPSAT ».	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : oPOUR : 5 voix oABSTENTION : 3 voix (M. VAZEILLE, M. CHAPUT, Mme CHAPUT) DÉCIDE - de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pour la durée de la convention conclue entre l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy de Dôme et la collectivité relative à la prestation de service de l'ADIT : Délégué à la Protection des données à caractère personnel. La durée de la convention est d'un an renouvelable par tacite reconduction ;	7	1	5	0	3
2025-10-03-16	03/10/2025	BAIL	CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC MONSIEUR MARTIN JEAN-PIERRE POUR L'UTILISATION DE SON HANGAR AGRICOLE EN VUE D'ABRITER LE TRACTEUR COMMUNAL.	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : DÉCIDE • Approuve la location du hangar à compter du 1er septembre 2025. • Fixe la durée initiale du bail jusqu'au 31 décembre 2025, avec reconduction tacite annuelle à partir du 1er janvier 2026. • Décide de ne pas inclure de clause de préavis dans le bail. • Établit le montant mensuel du loyer à 50 €, payable par virement bancaire au début de chaque mois. • Autorise le maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette location	8	1	9	0	0
2025-10-03-17	03/10/2025	ALIENATION ET VENTE	DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE PARCELLE AB 224	Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité : DÉCIDE - LA DESAFFECTATION du domaine public, justifiée par l'interruption de toute mission de service public, - D'APPROUVER son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, - D'APPROUVER la procédure de cession au prix de 100,00€/ m2 - DEMANDE que les frais de notaire soient à la charge du futur acquéreur.	8	1	9	0	0
2025-10-03-18	03/10/2025	INTERCOMMUNALITE	COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER •ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT ; •« DESIGNATION DE DEUX PROPRIETAIRES FORESTIERS TITULAIRES ET DE DEUX PROPRIETAIRES FORESTIERS SUPPLEANTS.	Le conseil municipal décide de désigner, les propriétaires non bâtis ci-après : Propriétaires non bâti membres titulaires : •M. MARTIN Jean-Pierre •M.DUFOUR Alain Propriétaire non bâti membre suppléant •M. FAURE Frédérique Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L,121-5", Après en avoir délibéré, le conseil désigne : Propriétaires forestiers titulaires : •M. CHAPUT Hubert (conseiller municipal) •M. CHAPUT Christian Propriétaires forestiers suppléants •M. MARTIN Roland •M. DUFOUR Christian	8	1	9	0	0